

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION 2022/28

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2022/06 du Conseil d'Administration du 27 octobre 2022

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2022/06 rédigé suite à la séance du 27 octobre 2022.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2022/06 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du 27 octobre 2022.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**

- Transmis le
- Affiché le

